Jean-Robert ANDRÉ
Docteur en droit
Notaire

PIECES A FOURNIR – OUVERTURE DE SUCCESSION SANS IMMEUBLE

Concernant le défunt

- Copie intégrale de l'acte de décès
- Copie intégrale de l'acte de naissance et, le cas échéant, de mariage
- Copie de la carte d'identité
- Copie du livret de famille (si plusieurs livrets, les fournir tous)
- Si contrat de mariage ou PACS : copie du contrat
- Si testament : original du testament (pas d'envoi par e-mail)
- Si donation entre époux : copie de la donation entre époux

Concernant chaque héritier et le conjoint survivant

- Questionnaire d'état civil complété
- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Copie intégrale de l'acte de naissance et, le cas échéant, de mariage
- Copie du livret de famille
- Si contrat de mariage ou PACS : copie du contrat
- RIB signé par le titulaire

Concernant le patrimoine du défunt

ATTENTION ! Si le défunt était marié sans contrat, les éléments ci-dessous doivent également être fournis pour son conjoint

- Références des avoirs bancaires (ex. : copie du dernier relevé de compte)
- Véhicules
  - copie de la carte grise
  - kilométrage à la date du décès
- Assurances-vie
  - coordonnées des compagnies d'assurance
  - identité du ou des bénéficiaires
- Coordonnées des caisses de retraite (joindre le dernier avis de paiement)
- Copie du dernier avis d'impôt sur le revenu
- Tout justificatif concernant les aides sociales dont le défunt était bénéficiaire
- Tout justificatif concernant les sommes qui restaient dues par le défunt à la date du décès (ex. : facture d'eau, d'électricité, de gaz, crédit à la consommation, etc.)
- Tout justificatif concernant les donations réalisées par le défunt ou à son profit

COMMENT ENVOYER VOS DOCUMENTS ?

➢ ***Par courrier postal à l'adresse figurant au bas de la présente***

➢ ***Par e-mail à l'adresse du collaborateur en charge du dossier.*** *Pour des raisons de traitement informatique, chaque document doit faire l'objet d'un fichier séparé (1 document = 1 fichier) exclusivement au format .pdf.* ***Les fichiers images en pièces jointes ou dans le corps des e-mails (ex. : photos envoyées depuis un téléphone portable) ne pourront pas être traités.***

➢ ***Par dépôt dans la boîte aux lettres de l'office notarial.*** *N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe vos coordonnées ainsi que l'identité du défunt.*

NOTAIRES NORD • PAS-DE-CALAIS
70 bis, rue Gustave Coliez (59146) PECQUENCOURT
Tel. : 00.33(0)3.27.08.21.40 - jean-robert.andre@notaires.fr